



Nombre de
Conseillers
en exercice : 18
présents : 11
Votants : 13
Absents : 7
Exclus : 00

Date de
convocation :
5 juillet 2024

Date d'affichage :
12 juillet 2024

Délibération n° 24
Objet : Modification des
commissions
communales

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE
Séance du 11 juillet 2024



L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-neuf heures une minute, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Odile ZARAGOZA-MEYER, Sandrine POUX, Carol MEIER ; Mrs Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Jacques BONIN, Philippe ANDRE, Gilles DANG-HAO, Sébastien REINICHE.

Excusés : Mmes Laurence LAHEURTE, Joëlle MALNATI, Sylviane DEMAIMAY, Sandrine VERGNAULT ; Mr François BAUDIN.

Absents : Mme Maud DEVILLARD ; Mr David GRESSOT.

2 Procurations :

Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
François BAUDIN Joëlle MALNATI	Robert CORTI Baptiste GUARDIA

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Envoyé en préfecture le 12/07/2024
Reçu en préfecture le 12/07/2024
Publié le
ID : 090-219000171-20240711-024_2024-DE

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 13 du 9 juin 2020 fixant la composition des commissions communales,

Considérant les circonstances récentes ayant conduit à l'élection d'un nouvel adjoint en remplacement du 4^{ème} adjoint décédé,

Considérant la nécessité de mettre à jour la délibération précitée et l'opportunité de procéder à certaines modifications,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'instruire les affaires qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres,

Ces instances sont présidées de droit par le Maire qui les convoque dans les 8 jours suivant leur constitution ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui la composent.

Lors de leur première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les présider et les convoquer si le Maire est absent ou empêché.

Dans le respect de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales auquel renvoie l'article L. 1414-2, il y a également lieu de se prononcer à nouveau sur la composition de la Commission d'appel d'offres, chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n° 2 du code de la commande publique.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, elle comprend le Maire ou son représentant, président et 3 membres du conseil municipal élus par lui à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

En fonction de l'objet des marchés concernés, des agents de la Commune et des personnalités extérieures qualifiées pourront être autorisées à siéger par le Président avec voix consultative.

Il est immédiatement procédé à l'appel des candidatures et à l'élection de ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De l'actualisation de la composition des 6 commissions permanentes, suivant le tableau figurant en annexe ;**
- **De l'actualisation de la composition de la Commission d'appel d'offres comprenant les 3 membres titulaires et suppléants élus au sein du Conseil municipal suivants :**

Membres titulaires : Jean-Michel BASSI, Gilles DANG-HAO, Jacques BONIN,

Membres suppléants : Robert CORTI, François BAUDIN, Sandrine POUX.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 12 juillet 2024

Le Maire,

Baptiste GUARDIA



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 090-219000171-20240711-024_2024-DE

ANNEXE DELIBERATION N°24 DU 11 JUILLET 2024- COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES

N°	Dénomination	Membres
1	Action sociale	Baptiste GUARDIA, Geneviève SANGLARD, Sylviane DEMAIMAY, Gilles DANG HAO, Robert CORTI
2	Voirie, Travaux, Urbanisme et Sécurité	Baptiste GUARDIA, Robert CORTI, Jean-Michel BASSI, Gilles DANG HAO, Philippe ANDRE, Jacques BONIN, Laurence LAHEURTE, Odile ZARAGOZA-MEYER
3	Développement Durable, Forêt et Embellissement	Baptiste GUARDIA, Odile ZARAGOZA-MEYER, Joëlle MALNATI, François BAUDIN, Robert CORTI
4	Communication	Baptiste GUARDIA, Jean-Michel BASSI, Sandrine POUX, François BAUDIN
5	Affaires scolaires, périscolaires et culturelles	Baptiste GUARDIA, Sandrine POUX, Jean-Michel BASSI, Laurence LAHEURTE, Carol MEIER, Geneviève SANGLARD
6	Animation du village et vie associative	Baptiste GUARDIA, Jean-Michel BASSI, Joëlle MALNATI, Carole MEIER, Sébastien REINICHE

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 090-219000171-20240711-024_2024-DE

Commission d'Appel d'Offres	Membres titulaires	Membres suppléants
	Baptiste GUARDIA, Président Jean-Michel BASSI, Gilles DANG-HAO, Jacques BONIN	Robert CORTI, François BAUDIN, Sandrine POUX

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 090-219000171-20240711-024_2024-DE